

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Rue du Marais 119,
1000 Bruxelles le 9 octobre 2019 à 15h45

Le président chargé de présider la séance est Monsieur CHAVOSHI Sam.
Le secrétaire chargé de la rédaction du procès-verbal est Monsieur PETRE Victor.

Présents :

- PETRE Victor
- GEORGALLIS Céline
- CHAVOSHI Sam
- LIBOTTE Quentin
- FISCHER Marine
- VAN MOLLE Lucas
- VANNESTE Caroline
- SIVAC Franklin
- DEFECHEREUX Clément
- KNIDIL Kawtar
- YERNA Sarah
- DALLEMAGNE Simon
- STRAET Juliette
- RUSU Roxane
- VERNIERS Chaïmae
- BARDIAU Charlotte
- NASSIRI Sami
- MASSIN Cédric
- CHANSAY WILMOTTE Elisabeth
- DE PATOUL Adélaïde
- LAMY ARTHUR

Absents non excusés :

- CHABOT Noé
- TIHON ORSOLYA
- POIVRE Sylvain
- AKTAY Thibault

Procurations :

- DRAELANTS Arthur a donné procuration à NASSIRI Sami
- NGANBE Wilfried a donné procuration à FISHER Marine
- WATTIEZ Liane a donné procuration à VAN MOLLE Lucas
- DURDU Morgane a donné procuration à KNIDIL Kawtar
- BOTMAN Marie a donné procuration à RUSU Roxanne
- DECEUNINCK Geoffroy a donné procuration à SIVAC Franklin
- BRETTON Benjamin a donné procuration à PETRE Victor

- SUBELACK Verena a donné procuration à DEFECHEREUX Clément
- GONZALEZ PINTO Bruno a donné procuration à CHVOSHI Sam
- DELBEKE VROMAN Elaine a donné procuration à DE PATOUL Adélaïde
- HEYMANS Laure a donné procuration à LAMY Arthur
- BENNOUNA Emma a donné procuration à LIBOTTE Quentin
- MUNYANEZA Joseph a donné procuration à CHANSAY WILMOTTE Elisabeth
- HONOREZ Elie a donné procuration à BARDIAU Charlotte
- HERMANS Thomas a donné procuration à VANNESTE Caroline

Invités :

- SPERATI Manon
- DINBEJ Inès
- TOUHAMI Sofia

Après avoir vérifié les procurations et constaté que l'Assemblée était en nombre pour siéger, le président ouvre la séance à 15h59.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

Le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- 1) Accueil ;
- 2) Approbation de l'ODJ ;
- 3) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente ;
- 4) Selon les motifs de l'Assemblée Générale ordinaire :

- A) Approbation des comptes
- B) Note de position
- C) Modification des statuts
- D) Trésorerie
- E) Charte sur le sexisme
- F) Varias

Résolutions :

1) Accueil et mot du président :

Le président accueille les membres et introduit l'assemblée générale.

2) Approbation de l'ordre du jour :

Les membres de l'assemblée générale rajoutent le point démission et mandats externes à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale.

3) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente :

Le procès-verbal de l'assemblée générale précédente est approuvé à l'unanimité par les membres de l'Assemblée Générale.

GEORGALIS Céline est élue à l'unanimité par les membres pour présider la prochaine Assemblée générale.

4) Selon les motifs de l'Assemblée Générale extraordinaire :

A) Démissions

La démission de ZAIDOUNI Abdelhamid est approuvée à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale.

B) Approbation des comptes :

Kawtar lit les comptes à haute voix.

Les comptes de l'année précédente sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

C) Note de position :

Kawtar présente la note de position.

Tout le monde peut la lire car elle a été imprimée précédemment.

Elisabeth : Quel en est le but ? Elle a pour vocation à être publiée dans le marais ?

Kawtar : Ce sont les positions qu'on doit tenir lorsqu'on parle au nom du CAU.

Lucas : Il y aura un moment de proposition d'amendements. On a rencontré le SOAR et lorsqu'on discute avec le personnel de l'université, on doit se mettre d'accord sur nos valeurs communes qu'on partage aux membres du personnel. Dites ce que vous en pensez avant les amendements. Elle a vocation à être publique.

Quentin : C'est important d'avoir une note de position claire et qui implique tout le monde. Elle peut nous aider pour la communication interne et externe.

Elisabeth : C'est une super idée, c'est bien que l'Assemblée Générale soit derrière.

Céline : Elle sera utilisée quand ?

Lucas : Lors des différents conseils et des discussions avec les étudiants.

Simon : C'est une super idée, on pourrait rajouter un point qualité. L'université doit être un lieu de vie agréable pour tous.

Kawtar : On fera aussi une note de qualité.

Lucas : C'est une note de position très générale si vous voulez une note de position très précise, il faut le dire, la travailler par vous-même et la proposer.

Proposition d'amendement

Elisabeth : Il faut remplacer EBS par PEPS.

Franklin : Le terme EBS doit apparaître, certains étudiants connaissent l'acronyme EBS et pas PEPS et vice versa.

Sam : On peut le mettre en note infrapaginale.

La proposition d'amendement pour remplacer EBS par PEPS et préciser ce qu'est PEPS est validée à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale.

Lucas : Je proposer de rajouter à la dernière page : le mot public après efficace.

La proposition d'amendement validée à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale.

La note de position avec les amendements est approuvée à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale.

D) Modification des statuts :

Sam : Le bureau a envoyé des nouveaux statuts par mail. Ces statuts sont adaptés à la loi ASBL.

Lucas : Le document envoyé par mail est illisible, le bon a été renvoyé sur la conversation Messenger. Il faut voir ces nouveaux statuts comme la proposition d'amendement du bureau. Ces statuts sont conformes au code des sociétés et associations. Ils sont très généraux et répondent aux obligations, ils doivent être publiés au Moniteur Belge et sont difficiles à modifier. Tout ce qui est plus précis ira dans le Règlement d'ordre intérieur qu'on modifiera à la prochaine Assemblée Générale extraordinaire.

L'assemblée générale vote pour les nouveaux statuts.

Sami et Sarah dépouillent.

Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité avec deux abstentions par les membres de l'assemblée générale.

Lucas : Vous êtes merveilleux, les propositions de modification du règlement d'intérieur se feront à la prochaine assemblée générale.

E) Mandats externes :

Quentin : Il manque des suppléants pour le conseil de direction en traduction et interprétation et en Filo et Lettres.

Elisabeth : Je vais chercher quelqu'un pour Filo et lettres.

PETRE Victor est élu à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale au poste de suppléant au conseil de direction pour la faculté traduction et interprétation.

Quentin : Pour le conseil d'enseignement il nous faut un suppléant pour traduction et interprétation et Filo et Lettres. On peut faire passer Victor en suppléant traduction et interprétation, on doit avoir quelqu'un d'autre pour le CAU.

PETRE Victor est élu à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale au poste de suppléant au conseil de l'enseignement pour la faculté traduction et interprétation.

KNIDIL Kawtar est élue à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale au poste de suppléante au conseil de l'enseignement pour le CAU.

WATTIEZ Liane est élue à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale au poste de suppléante au conseil de l'enseignement pour la faculté Filo et lettres.

Quentin : Pour le conseil social, on a besoin de suppléants Filo et lettres et traduction et interprétation.

Elisabeth : Une étudiante de Filo et lettre veut se présenter mais elle ne fait pas partie du CAU. Elle s'appelle Julie Tassou.

Victor : Je peux me présenter pour traduction et interprétation.

Lucas : Le conseil social est un conseil super important. Tu connais la vision générale de cette Julie ?

Elisabeth : Je lui fais confiance mais je ne sais pas décrire ses valeurs, je peux travailler avec elle et la mettre au courant des valeurs du CAU.

PETRE Victor est élu à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale au poste de suppléant au conseil social pour la faculté traduction et interprétation.

TASSOU Julie n'est pas élue avec 2 contre, 26 abstentions et 2 pour par les membres de l'assemblée générale au poste de suppléante au conseil social pour la faculté Filo et lettres.

Elisabeth : On fait comment ?

Lucas : Elle doit venir en personne pour qu'elle se présente et qu'on sache qui elle est et quelles sont ses valeurs.

Quentin : Il faut aussi remplacer Dayana (suppléant) dans la commission disciplinaire de 2^{ème} instance.

Céline : C'est quoi la commission disciplinaire ?

Lucas : C'est la commission qui défend les étudiants lors des recours.

Franklin et Céline se présentent.

SIVAC Franklin est élu par les membres de l'assemblée générale au poste de suppléant au conseil disciplinaire avec 16 votes pour, 7 contre et 8 abstentions.

GEORGALIS Céline n'est pas élue par les membres de l'assemblée générale au poste de suppléante au conseil disciplinaire avec 15 pour, 5 contre et 11 abstentions.

Quentin : On devrait faire des rapports pour chaque conseil, on a besoin d'une personne de référence pour les faire.

Sam : On fera ça en interne.

Quentin : Je ferai ça en interne sur slack.

F) Trésorerie :

Chaïmae : Plein de nouvelles règles ont été instaurées pour améliorer le fonctionnement interne comme les notes de frais. Je suis le miroir de ce qu'il se passe dans les caisses. Les caisses sont un peu vides, quand on prend de l'argent il faut aussi remplir les caisses. Au plus on ramène, au plus on peut donner en retour. Exemple du van avec l'essence, si je donne un van avec de l'essence et qu'il revient sans, je ne peux pas le donner à quelqu'un d'autre après, il faut donc que vous fassiez le plein.

G) Charte sur le sexisme :

Sam : On devrait mettre en place un groupe de travail pour rédiger une charte sur les agressions au sein du CAU. On va envoyer un mail avec le formulaire d'inscription. Le but est de la rédiger pour la prochaine extraordinaire.

Lucas : C'est génial, mais il faut aussi des femmes dans ce GT pour qu'elles partagent leurs revendications et expériences. On n'a pas pour but de nous éduquer mais de supprimer le sexisme ordinaire au CAU.

Victor : Le harcèlement peut venir des deux côtés.

Quentin : Quel est le nom complet ?

Sam : Charte sur le sexisme et toute forme de harcèlement.

Lucas : Il faudrait distinguer les deux et pour le sexisme, il faut que des femmes dans le groupe de travail.

Céline : Je suis presque totalement d'accord avec Lucas, mais il faut mettre tous les points de vue car si elle est publiée, les garçons doivent aussi pouvoir donner leurs avis. Exclure les mecs de cette charte me semble une mauvaise idée.

Clément : Je propose que ce soient que des femmes qui rédigent la charte, et à prochaine assemblée générale, on prendra le temps pour que chacun donne son avis.

Chaïmae : Il faut faire un vote pour savoir si on veut inclure les hommes dans la rédaction de la charte.

Lucas : Prend l'exemple des homosexuels pour justifier le fait que ce soient que des femmes qui écrivent la charte.

Sami : Des hétérosexuels peuvent être d'accords avec toi.

L'assemblée générale décide avec 32 pour et 2 contre de séparer les deux chartes.

Chaïmae : Pourquoi ne pas ramener des hommes dans la charte ? Interdire les hommes dans la rédaction de cette charte est une forme de sexisme.

Manon : On a déjà fait ça avec la FEF, mais très vite les mécanismes sexistes inconscients ont pris le dessus. On a fait un GT non mixte par la suite, et les femmes ont pu plus s'exprimer. Il faut s'entourer d'associations compétentes. Le sexisme sur les hommes n'existe pas.

Roxane : Si on a ce genre de comportement au sein du CAU, ce serait bien de s'en rendre compte hors d'un GT.

Chaïmae : Si on crée des groupes distincts, ça appuie le fossé. Il faut communiquer les comportements qui dérangent au sexe opposé.

Sam : On peut faire un GT avec que des femmes et les hommes peuvent venir en tant qu'observateurs.

Juliette : On peut faire un temps non mixte et après un moment mixte. Le groupe non mixte écrit la charte et on refait une séance après où les hommes peuvent venir prendre connaissance et peut-être amender la charte.

Manon : Partage l'expérience de la FEF. On a fait en non mixte, puis on a partagé au reste du groupe le travail fait. Les hommes se sont sentis attaqués et ça a tout empiré. C'est nécessaire de faire un GT non mixte.

Roxane : On avait lancé les réunions en non mixité lors de l'AG précédente. On peut concilier les deux.

Lucas : Non il n'y aura pas as de GT non mixte homme.

Céline : On peut faire un GT avec une majorité de femmes, et une minorité d'hommes.

L'assemblée générale vote pour le format de rédaction de la charte sur le sexisme.

Votes : GT mixte avec majorité de femmes : 3 pour et 27 abstentions.

GT mixte : 3 pour et 27 abstentions.

GT en 2 temps, d'abord les femmes puis amendements en mixte : 13 pour et 17 abstentions.

GT non mixte : 5 pour et 25 abstentions.

L'assemblée générale décide que l'écriture de la charte se fera en groupe de travail en deux temps, d'abord avec que des femmes puis avec des amendements en mixité.

Sam : Il faudra élire une coordinatrice de GT.

STRAET Juliette et KNIDIL Kawtar sont élues à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale pour coordonner le groupe de travail sur la charte sur le sexisme.

Charte sur le harcèlement :

Sam : On fait un GT mixte ou non mixte ?

Quentin : Pourquoi non mixte ?

Sam : C'est le GT qui doit décider le contenu de la charte.

Lucas : Si c'est une charte sur le harcèlement en général, il n'y a pas lieu de le faire en non mixité.

Chaïame : Pour le harcèlement, on n'a pas besoin de le faire en non mixité.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de faire un groupe de travail en non mixité pour le harcèlement.

VANNESTE Caroline et CHAVOSHI Sam sont élus à l'unanimité par l'assemblée générale comme coordinateurs du GT sur le harcèlement.

H) Varias :

Clément : En communication, les commissaires, n'oubliez pas de retirer les affiches et noter ou vous les avez mises. Lorsque vous voulez publier quelque chose, envoyez-le à l'avance.

Quentin : On peut faire une action en collaboration avec le nouveau cercle LGBT le 2 décembre, c'est une action contre le sida, il faut le plus de gens possible et tenir un stand Sidasos. Si des gens sont motivés, contactez-moi.

Simon : C'est bientôt la semaine qualité, c'est super important qu'on participe à l'écriture de la charte. Il faut un maximum de personnes pour la rédiger.

Lucas : C'est important que tout le monde participe dans le CAU même s'il n'y pas d'intérêt que je fasse le rappel ici. Merci à tous pour votre implication. Ceux qui sont moins présents, soyez le plus.

Sam : Je voudrais un maximum de présence pour la conférence du 12 novembre à 18h et qui fini à 20h15 sur le refinancement des études supérieures.

Caroline : On a aussi besoin de monde pour la soirée poker.

Sam : Pour la commission culture, il faut des membres pour les cours de rock et les activités du CAU en général.

Roxane : On a une réunion semaine prochaine pour les cours de rock.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée générale à 17h27.

Le secrétaire est chargé de rédiger le procès-verbal de l'assemblée générale qui sera envoyé en même temps que la convocation à la prochaine Assemblée Générale extraordinaire pour être approuvé en même temps que celle-ci.

PETRE Victor
Secrétaire Général